

Relations Internationales - Attribution de subventions à des établissements d'enseignement

Mme l'Adjointe PANIER, Rapporteur : Selon les barèmes adoptés par le Conseil Municipal le 21 février 2002 et les demandes exprimées, il est proposé au Conseil Municipal d'attribuer les subventions suivantes :

I - aux organismes publics d'enseignement

. 220 € au Lycée Pasteur pour le déplacement de 20 élèves à Tübingen (Allemagne) du 16 au 24 septembre 2006 (échange scolaire)

. 534 € au Lycée Pasteur pour le déplacement de 15 élèves à Berlin (Allemagne) du 7 au 15 novembre 2006 (échange scolaire).

En cas d'accord, la dépense totale, soit 754 €, sera imputée au chapitre 65.04/65738.94036 CS 400 qu'il conviendra d'abonder par un transfert de crédits d'égal montant en provenance du chapitre 65.04/6574.94036 CS 400.

II - aux organismes privés d'enseignement et association

. 437 € au Lycée Pergaud pour le déplacement de 25 élèves à Nürnberg (Allemagne) du 27 mars au 3 avril 2006 (échange scolaire) (versement au Foyer socio-éducatif)

. 192 € au Lycée Professionnel Saint-Joseph pour l'accueil de 12 élèves de Huddersfield et Mirfield (Grande-Bretagne) du 9 au 16 mars 2006
et

. 1 055 € au Lycée Professionnel Saint-Joseph pour le déplacement de 13 élèves à Huddersfield et Mirfield du 7 au 14 novembre 2006 (échange scolaire)

. 423 € au Lycée Saint-Jean pour le déplacement de 30 élèves à Krumbach (Allemagne) du 18 au 25 octobre 2006 (échange scolaire)

. 190 € au Lycée Saint-Paul pour le déplacement de 11 élèves à South Croydon (Grande-Bretagne) du 9 au 17 novembre 2006 (échange scolaire)

. 117 € à l'association Afriq'Energies du Lycée du BTP Pierre-Adrien Pâris, pour le déplacement de 3 personnes à Douroula (Burkina-Faso) du 30 octobre au 7 novembre 2006 pour faire le point sur les projets de coopération à venir entre la commune de Douroula et le Lycée Pâris.

En cas d'accord, la dépense totale, soit 2 414 € sera imputée au chapitre 65.04/6574.94036 CS 400.

Ces subventions seront attribuées sur présentation d'un compte rendu détaillé de l'opération.

Le Conseil Municipal est appelé à statuer sur ces propositions.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, adopte ces propositions.

Mme GIROL, M. BAUD, Mme CHAVIN-SIMONOT, M. MONNEUR, Mme BALLOT, Mme SCHIRRER, M. DAHOUI, Mme DAHAN, Mme MENETRIER, M. LIME, Mme LAMY n'ont pas pris part au vote.

Récépissé préfectoral du 6 décembre 2006.